

VILLE DE PEYMEINADE

Département des Alpes-Maritimes

Rapport d'orientations budgétaires 2019



Rapport de Monsieur Gerard DELHOMEZ,
Maire

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I – LE BILAN FINANCIER 2018 DE LA COMMUNE	4
II – LES ELEMENTS DE CADRAGE ET LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2019	7
1/ EVOLUTION DES RECETTES, DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE L’EPARGNE	7
1.1 - La poursuite du désengagement de l’Etat.....	7
1.2 – La stabilité des taux d’impôt s’accompagne d’une faible évolution des recettes de la fiscalité ménage.....	9
1.3 – Les principaux faits marquants des autres produits	9
1.4 – Les charges de personnel	11
1.5 – Les principaux faits marquants des autres charges.....	11
1-6 – L’épargne brute et nette	13
2/ UN ENDETTEMENT MAITRISE ET SECURISE	13
2.1 – La poursuite du désendettement engagé depuis 2014.....	13
2.2 – Les caractéristiques générales de la dette au 31 décembre 2019.....	14
3/ L’EFFORT D’INVESTISSEMENT POUR 2019	17
3.1 – Les dépenses d’investissement 2019 et les engagements pluriannuels envisagés.....	17
3.2 – Le financement des investissements.....	18
III. DES ACTIONS MUNICIPALES RESPONSABLES ET VOLONTARISTES AU SERVICE DES PEYMEINADOIS ET DU TERRITOIRE	19
1/ REDYNAMISER LA COMMUNE ET PREPARER L’AVENIR	19
1.1 – La politique d’aménagement et de développement urbain de la ville.....	19
1.2 – La culture, le nouvel ADN de la ville, facteur d’animation et d’attractivité	25
2/ AMELIORER LE QUOTIDIEN DES PEYMEINADOIS	28
2.1 – Des logements accessibles pour tous	28
2.2 – La sécurité.....	29
2.3 – L’action sociale.....	30
2.4 – Les actions en faveur de l’enfance et la jeunesse	30
2.5 – La vie associative	33
2.6 - Développer le territoire numérique pour favoriser le développement économique et s’inscrire dans la ville de demain.....	33
3/ GOUVERNER LA VILLE AUTREMENT	34
3.1 - La démocratie locale	34
3.2 – La modernisation et l’adaptation des services publics	35
3.3 – L’intercommunalité.....	36
CONCLUSION	36



Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il constitue un acte politique fort et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport, qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Outre ce changement juridique, le DOB a toujours vocation à présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année à venir. S'agissant plus particulièrement de Peymeinade, la présentation du DOB est l'occasion pour l'équipe municipale d'affirmer avec force la poursuite de ses engagements de campagne et de présenter les moyens cohérents de financer les projets et les politiques publiques mis en place.

Les orientations de la Loi de Finances 2019

La loi de finances 2019 s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018–2022, qui pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat-Collectivités (qui concerne les collectivités et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget principal, en 2016, ont été supérieures à 60 millions d'euros, et sont soumises à un niveau maximal d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement fixé à 1,2 % par an pendant trois ans) et la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, le projet de loi de finances 2019 ne présente pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales.

A l'instar des dernières lois de finances, la LFI 2019 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique.

Il est cependant à noter que les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à 2018. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) des communes et des départements est maintenue, à hauteur de 26,9 milliards €. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local.

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau de 2,1 milliards €, dont 1,8 pour les communes et 0,3 pour les départements, hors FCTVA (fonds de compensation de la TVA). Le gouvernement prévoit une hausse de 37 millions € du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local. Les régions devraient quant à elles bénéficier de 166 millions € supplémentaires.

Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié (annoncé pour le premier trimestre 2019), qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale.

Toutefois, le dégrèvement de la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation (65%), pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018), est bien confirmé. La troisième tranche interviendra en 2020, l'objectif étant de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires, pour au moins 80% des ménages. La question des 20% de contribuables non concernés pour le moment par cette exonération sera abordée dans ce projet de loi.



Dans un tel contexte qui continue de peser lourdement sur les finances locales, accompagné de fortes incertitudes et d'un manque de visibilité pluriannuelle sur des paramètres budgétaires essentiels pour la commune, le pilotage budgétaire pour l'exercice 2019 continuera d'être effectué de manière extrêmement réactive et exigeante pour préserver les grands équilibres financiers.

Dans la continuité du travail déjà engagé depuis 2014, l'année 2019 sera l'occasion de poursuivre les engagements municipaux afin de répondre aux besoins des habitants et préparer la ville de demain.

Ainsi, la priorité sera encore donnée au bon fonctionnement et à l'investissement pour moderniser la ville et renforcer son attractivité, avec un souci constant de bonne gestion et de qualité des services publics rendus.



I – LE BILAN FINANCIER 2018 DE LA COMMUNE

Les comptes 2018 n'étant pas encore définitivement arrêtés, seule une analyse globale des chapitres peut être proposée. Etant entendu que les chiffres 2018 pourraient encore varier, la comparaison aux Comptes Administratifs des années précédentes donne les renseignements provisoires suivants :

RECETTES de fonctionnement	CA 2013 avec rattachements	CA 2014 avec rattachements	CA 2015 avec rattachements	CA 2016 avec rattachements	CA 2017 avec rattachements	EVOLUTION 2017/2016	CA 2018 avec rattachements	EVOLUTION 2018/2017
013 atténuation de charges	134 369,39 €	34 209,84 €	29 571,52 €	30 426,55 €	11 933,15 €	-60,78%	29 442,20 €	146,73%
70 produits des services	734 620,24 €	694 384,55 €	765 105,44 €	930 601,26 €	901 258,10 €	-3,15%	735 519,26 €	-18,39%
73 impôts et taxes	5 266 975,95 €	5 407 811,14 €	5 513 954,46 €	5 520 729,87 €	5 674 217,03 €	2,78%	5 879 691,08 €	3,62%
74 dotations, subventions et participations	1 197 059,04 €	1 164 165,09 €	1 051 219,95 €	888 518,31 €	813 979,40 €	-8,39%	765 327,75 €	-5,98%
75 autres produits de gestion courante	144 234,41 €	136 491,20 €	103 425,32 €	126 274,44 €	108 003,65 €	-14,47%	98 933,93 €	-8,40%
Total recettes de gestion courante	7 477 259,03 €	7 437 061,82 €	7 463 276,69 €	7 496 550,43 €	7 509 391,33 €	0,17%	7 508 914,22 €	-0,01%
76 produits financiers								
77 produits exceptionnels	33 674,89 €	39 708,40 €	32 322,88 €	643 203,88 €	13 460,12 €	-97,91%	875 774,08 €	6406,44%
78 reprise sur amortissements et provisions				8 001,78 €				
Total recettes réelles de fonctionnement	7 510 933,92 €	7 476 770,22 €	7 495 599,57 €	8 147 756,09 €	7 522 851,45 €	-7,67%	8 384 688,30 €	11,46%
042 opérations d'ordre entre sections	120 531,60 €	66 077,81 €	104 490,93 €	186 695,98 €	82 950,41 €	-55,57%	79 809,24 €	-3,79%
043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
Total recettes d'ordre de fonctionnement	120 531,60 €	66 077,81 €	104 490,93 €	186 695,98 €	82 950,41 €	-55,57%	79 809,24 €	-3,79%
Résultat de fonctionnement reporté								
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 631 465,52 €	7 542 848,03 €	7 600 090,50 €	8 334 452,07 €	7 605 801,86 €	-8,74%	8 464 497,54 €	11,29%

Les recettes de gestion courante se sont stabilisées (-0.01%) malgré une baisse importante des dotations (-5.98%) et des produits de services (-18.39%). Cette dernière a été compensée essentiellement par la dynamique des bases fiscales (sans augmentation des taux) et par des droits de mutation qui sont restés au niveau très élevé de 2017.

Les produits exceptionnels de 875 000 € sont liés à des cessions immobilières (Terrains du Suye et locaux avenue de Boutiny), ainsi que des remboursements d'assurance, de trop perçu de gaz et d'électricité.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève alors à 8 464 497.54 millions d'euros soit une augmentation de 11.29% par rapport à 2017.

DEPENSES de fonctionnement	CA 2013 avec rattachements	CA 2014 avec rattachements	CA 2015 avec rattachements	CA 2016 avec rattachements	CA 2017 avec rattachements	EVOLUTION 2017/2016	CA 2018 avec rattachements	EVOLUTION 2018/2017
011 charges à caractère général	1 576 250,39 €	1 301 837,43 €	1 412 240,05 €	1 421 459,28 €	1 280 381,01 €	-9,92%	1 545 270,49 €	20,69%
012 charges de personnel	3 620 503,22 €	3 619 647,33 €	3 643 852,99 €	3 803 618,54 €	3 795 758,53 €	-0,21%	3 702 815,68 €	-2,45%
014 atténuation de produits	11 494,00 €	8 746,00 €	56 211,93 €	101 791,21 €	120 844,93 €	18,72%	51 069,00 €	-57,74%
65 autres charges de gestion courante	524 439,37 €	501 239,69 €	449 558,05 €	496 227,06 €	516 752,85 €	4,14%	487 539,35 €	-5,65%
Total dépenses de gestion courante	5 732 686,98 €	5 431 470,45 €	5 561 863,02 €	5 823 096,09 €	5 713 737,32 €	-1,88%	5 786 694,52 €	1,28%
66 charges financières	163 393,31 €	186 869,84 €	191 587,92 €	172 296,48 €	157 906,87 €	-8,35%	144 115,43 €	-8,73%
67 charges exceptionnelles	37 660,49 €	19 869,59 €	21 772,07 €	248 988,81 €	2 740,23 €	-98,90%	3 673,68 €	34,06%
68 Provisions pour risques et charges			25 000,00 €		5 000,00 €	#DIV/0!		-100,00%
022 dépenses imprévues								
Total dépenses réelles de fonctionnement	5 933 740,78 €	5 638 209,88 €	5 800 223,01 €	6 244 381,38 €	5 879 384,42 €	-5,85%	5 934 483,63 €	0,94%
023 virement à la section d'investissement								
042 opérations d'ordre entre sections	230 691,33 €	269 977,86 €	243 377,78 €	1 022 490,63 €	271 374,72 €	-73,46%	1 055 672,41 €	289,01%
043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	230 691,33 €	269 977,86 €	243 377,78 €	1 022 490,63 €	271 374,72 €	-73,46%	1 055 672,41 €	289,01%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 164 432,11 €	5 908 187,74 €	6 043 600,79 €	7 266 872,01 €	6 150 759,14 €	-15,36%	6 990 156,04 €	13,65%

Les dépenses de gestion courante ont augmenté de 1.28% du fait d'une forte hausse des charges à caractère général compensée seulement en partie par une baisse des dépenses de personnel, des pénalités SRU et des autres charges de gestion courante. Les charges financières baissent également de 8.73% du fait du remboursement de la dette. Les opérations d'ordre sont liées aux écritures de cessions immobilières et s'équilibrent par les recettes.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève alors à 6.990 millions d'euros.



Il en ressort alors un résultat prévisionnel de fonctionnement de 1,474 millions d'euros, en augmentation de 1.33%.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	EVOLUTION 2017/2016	CA 2018	EVOLUTION 2018/2017
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	1 467 033,41 €	1 634 660,29 €	1 556 489,71 €	1 067 580,06 €	1 455 042,72 €	36,29%	1 474 341,50 €	1,33%
Excédent de fonctionnement reporté de N-1	- €	290 190,05 €	724 850,34 €	1 284 636,51 €	852 216,57 €	-33,66%	807 259,29 €	-5,28%
Excédent de fonctionnement de l'exercice	1 467 033,41 €	1 924 850,34 €	2 281 340,05 €	2 352 216,57 €	2 307 259,29 €	-1,91%	2 281 600,79 €	-1,11%
Affectation au report en fonctionnement N+1	290 190,05 €	724 850,34 €	1 281 340,05 €	852 216,57 €	807 259,29 €		781 600,79 €	
Affectation en investissement N+1	1 176 843,36 €	1 200 000,00 €	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €	

Ce résultat de l'exercice 2018 ajouté au résultat N-1 reporté en fonctionnement permettra de dégager un Excédent prévisionnel de fonctionnement 2018 de plus de 2.2 millions d'euros. On peut donc envisager d'affecter de nouveau 1.5 millions d'euros pour financer l'investissement 2019.

Concernant la section d'investissement, l'évolution est la suivante :

RECETTES d'investissement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	EVOLUTION 2017/2016	CA 2018	EVOLUTION 2018/2017
13 Subventions d'investissement	291 989,30 €	399 668,33 €	1 615 308,37 €	510 298,10 €	399 124,49 €	-21,79%	87 156,00 €	-78,16%
16 Emprunts et dettes assimilées	619 388,40 €	2 488 776,80 €						
21 Immobilisations corporelles				37,00 €				
138 autres subventions d'investissement non transférables					31 000,00 €			
Total recettes d'équipement	911 377,70 €	2 888 445,13 €	1 615 308,37 €	510 335,10 €	430 124,49 €	-15,72%	87 156,00 €	-79,74%
10 Dotations, fonds et réserves	937 441,00 €	571 948,50 €	774 523,19 €	512 509,81 €	396 868,23 €	-22,56%	469 068,25 €	18,19%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	2 251 214,02 €	1 176 843,36 €	1 200 000,00 €	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	50,00%	1 500 000,00 €	0,00%
165 Dépôts et cautionnement reçus	487,50 €	3 000,00 €	933,16 €	1 341,48 €				
024 Produits de cession des immos								
Total recettes réelles d'investissement	4 100 520,22 €	4 640 236,99 €	3 590 764,72 €	2 024 186,39 €	2 326 992,72 €	14,96%	2 056 224,25 €	-11,64%
021 Virement de la section de fonctionnement								
040 opérations d'ordre entre sections	230 691,33 €	269 977,86 €	243 377,78 €	1 022 490,63 €	271 374,72 €	-73,46%	1 055 672,41 €	289,01%
041 opérations patrimoniales	978 178,95 €	199 798,11 €	93 326,06 €	28 115,56 €	7 211,06 €	-74,35%		-100,00%
Total des recettes d'ordre d'investissement	1 208 870,28 €	469 775,97 €	336 703,84 €	1 050 606,19 €	278 585,78 €	-73,48%	1 055 672,41 €	278,94%
Résultat d'investissement reporté								
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 309 390,50 €	5 110 012,96 €	3 927 468,56 €	3 074 792,58 €	2 605 578,50 €	-15,26%	3 111 896,66 €	19,43%

Les subventions d'investissement s'élèvent à 87 000€.

Les taxes d'aménagement et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), reversés à la commune avec un décalage d'un an, ont augmenté de 18.19% pour atteindre les 470 000€.

L'affectation de 1 500 000€ en investissement du résultat de fonctionnement 2017 permet de maintenir les recettes réelles d'investissement au-dessus du seuil des 2 millions d'euros.

Les opérations d'ordre exceptionnelles sont liées aux cessions d'immobilisations.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 3,111 millions d'euros sans recourir à un nouvel emprunt.

DEPENSES d'investissement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	EVOLUTION 2017/2016	CA 2018	EVOLUTION 2018/2017
20 immobilisations incorporelles	14 023,38 €	6 975,77 €	11 598,47 €	20 814,21 €	7 710,48 €	-62,96%	6 814,17 €	-11,62%
204 Subventions d'équipement versées	46 000,00 €	84 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €				
21 immobilisations corporelles		4 524 627,41 €	2 112 361,75 €					
23 immobilisations en cours	3 586 018,47 €			1 455 646,96 €	1 734 705,43 €	19,17%	2 368 186,85 €	36,52%
Total dépenses d'équipement	3 646 041,85 €	4 615 603,18 €	2 243 960,22 €	1 596 461,17 €	1 742 415,91 €	9,14%	2 375 001,02 €	36,31%
10 Dotations, fonds et réserves				5 024,00 €	3 031,00 €			
16 Emprunts et dettes assimilées	796 291,60 €	436 622,47 €	531 644,19 €	546 542,03 €	428 669,68 €	-21,57%	437 814,42 €	2,13%
26 Participation créances rattachées à des participations			1 926,00 €					
020 dépenses imprévues								
45 Opération pour compte de tiers							14 632,22 €	
Total dépenses réelles d'investissement	4 442 333,45 €	5 052 225,65 €	2 777 530,41 €	2 148 027,20 €	2 174 116,59 €	1,21%	2 827 447,66 €	30,05%
040 opérations d'ordre entre sections	120 531,60 €	66 077,81 €	104 490,93 €	186 695,98 €	82 950,41 €	-55,57%	79 809,24 €	-3,79%
041 opérations patrimoniales	978 178,95 €	199 798,11 €	93 326,06 €	28 115,56 €	7 211,06 €			
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 098 710,55 €	265 875,92 €	197 816,99 €	214 811,54 €	90 161,47 €	-58,03%	79 809,24 €	-11,48%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 541 044,00 €	5 318 101,57 €	2 975 347,40 €	2 362 838,74 €	2 264 278,06 €	-4,17%	2 907 256,90 €	28,40%

Les dépenses d'équipement sont en progression de 36% par rapport à 2017.

Dans un même temps, les dépenses liées au remboursement du capital de dette restent quasi stable du fait du désendettement de la commune.

Il en est de même pour les opérations d'ordre liées aux travaux réalisés en régie.

Le total des dépenses d'investissement s'élève donc à plus de 2.907 millions d'euros.



La différence entre les recettes et les dépenses d'investissement amène à un résultat d'investissement de 204 639 € pour 2018.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	EVOLUTION 2017/2016	CA 2018	EVOLUTION 2018/2017
Résultat d'investissement de l'exercice :	-231 653,50 €	-208 088,61 €	952 121,16 €	711 953,84 €	341 300,44 €	-52,06%	204 639,76 €	-40,04%
Excédent d'investissement reporté de N-1	917 551,67 €	-1 149 205,17 €	-1 357 293,78 €	-403 456,58 €	308 497,26 €	-176,46%	649 797,70 €	110,63%
Excédent d'investissement de l'exercice	-1 149 205,17 €	-1 357 293,78 €	-405 172,62 €	308 497,26 €	649 797,70 €	110,63%	854 437,46 €	31,49%

Ce résultat ajouté à l'excédent d'investissement reporté de 2017 permet d'augmenter de 31,49% l'excédent d'investissement 2018 qui s'élève à 854 437 €.

Ce montant servira à autofinancer de nouveaux investissements sur 2019 tout en limitant le recours à l'emprunt.



Le projet de budget primitif 2019 sera conforme aux grandes orientations budgétaires du mandat :

- stabilité des taux d'imposition,
- gestion rigoureuse des dépenses et optimisation des recettes de fonctionnement,
- affectation des marges dégagées sur le fonctionnement pour financer un programme d'investissement soutenu.

Sans entrer dans le détail du budget primitif, il est néanmoins possible d'en dresser les grandes lignes.

L'esquisse budgétaire présentée ci-après a été élaborée à partir des éléments connus au 15 janvier 2019.

Les données financières ne peuvent constituer des prévisions budgétaires définitives puisqu'elles ont vocation à être évaluées et débattues dans le cadre du processus de préparation budgétaire partagé. Elles sont indicatives d'une tendance budgétaire globale.

1/ EVOLUTION DES RECETTES, DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE

Après plusieurs années de rigueur de gestion, l'équation « baisse des dépenses de fonctionnement et amélioration des recettes de fonctionnement » est naturellement de plus en plus difficile à résoudre. L'équilibre est d'autant plus dur à atteindre que les finances des collectivités diminuent au moment où, plus que jamais, les habitants attendent davantage d'accompagnement des services publics dans leur vie quotidienne.

Pourtant, de la maîtrise de son budget de fonctionnement dépend la capacité à investir de la ville.

S'agissant des recettes de fonctionnement, la ville de Peymeinade dispose de très peu de marges de manœuvre. Ayant fait le choix de la stabilité fiscale pour ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des habitants et ayant déjà mené en 2015 une révision tarifaire de certains services publics, elle doit en effet s'en remettre aux dotations et concours de l'Etat dont la tendance est à la baisse drastique.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles tendent mécaniquement à augmenter (dépenses de personnel, contrats de maintenance, prix de l'énergie et des matières premières, besoins de la population toujours plus importants,...) et ce, malgré les efforts de maîtrise de coûts réalisés par l'ensemble des services municipaux.

1.1 - La poursuite du désengagement de l'Etat

Après une stabilisation en 2013, un premier recul en 2014, puis une baisse fortement accélérée en 2015, 2016 et 2017, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales devaient enfin se stabiliser en 2018.

En effet, la Loi de Finance pour 2018 prévoyait une enveloppe DGF quasi identique au montant de l'année précédente. Dans l'attente des notifications officielles transmises traditionnellement en mai, la commune espérait donc légitimement que la stabilisation se traduise sur son territoire.

Mais c'était sans compter sur le redécoupage de la carte intercommunale qui a provoqué encore une baisse de la DGF allouée à la commune en la faisant passer de 441 000€ à 422 000€.

De plus cette stabilisation annoncée ne signifiait pas rattrapage et reversement des montants perdus pendant les 5 dernières années.



Au contraire, cette mesure confirmait la baisse massive des dotations de l'Etat et les montants très faibles qui seraient versés à l'avenir aux collectivités pour financer des dépenses autrefois assumées par l'Etat et qui ne cessent d'augmenter.

De plus, la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 n'apporte aucune garantie sur le maintien de la DGF dans les années à venir. Au contraire, elle prévoit que les très grandes collectivités (d'un budget supérieur à 60 millions €) qui ne parviendraient pas à limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement en dessous de 1.2% par an, inflation comprise, pourraient voir leurs dotations baisser dans des proportions qui restent à définir.

Pour 2019, la Loi de Finance maintient le niveau global de la DGF à 26.9 milliards d'euros comme en 2018.

Il nous paraît donc prudent de prévoir un montant de DGF 2019 pour la commune de Peymeinade qui ne dépasserait pas les 400 000€ afin de se prémunir des mauvaises surprises de l'an dernier.

Pour mémoire, l'évolution des dotations perçues par la ville a été la suivante :

	Réel 2013	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Estimation 2019 (DOB)
DOTATION FORFAITAIRE (I)	912 968 €	856 696 €	699 734 €	543 440 €	441 100 €	422 015 €	400 000 €
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (II)	72 196 €	74 441 €	78 025 €	83 214 €	90 449 €	95 446 €	95 000 €
Montant total DOTATIONS (I + II)	985 164 €	931 137 €	777 759 €	626 654 €	531 549 €	517 461 €	495 000 €

Perte annuelle comparée à l'année précédente		- 54 027 €	- 153 378 €	- 151 105 €	- 95 105 €	- 14 088 €	- 22 461 €
---	--	-------------------	--------------------	--------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Entre le niveau de référence de 2013 et le montant perçu en 2018, la dotation annuelle de Peymeinade est passée de 985.164 € à 517 461 € soit une diminution nette de 467 703 € ou -47.47%.

Il est à souligner que la perte cumulée entre 2014 et 2019 devrait s'élever à plus de 2 millions d'euros :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Perte nette de Dotations au titre de 2014	54 027 €	54 027 €	54 027 €	54 027 €	54 027 €	54 027 €
Perte nette de Dotations au titre de 2015		153 378 €	153 378 €	153 378 €	153 378 €	153 378 €
Perte nette de Dotations au titre de 2016			151 105 €	151 105 €	151 105 €	151 105 €
Perte nette de Dotations au titre de 2017				95 105 €	95 105 €	95 105 €
Perte nette de Dotations au titre de 2018					14 088 €	14 088 €
Perte nette de Dotations au titre de 2019						
Pertes annuelles par rapport au niveau de 2013	54 027 €	207 405 €	358 510 €	453 615 €	467 703 €	467 703 €
Cumul pertes de 2014 à 2019	2 008 963 €					

A titre d'exemples, cette perte cumulée sur seulement 6 ans correspond à :

- plus de **11 années** d'achats alimentaires pour confectionner les repas de nos 6 écoles
- ou **plus de 16 années** de subventions pour faire vivre nos associations utiles à tous
- ou **une année d'investissement** permettant de financer des projets structurants tels que l'amélioration de nos routes, la rénovation des écoles, la création ou l'amélioration d'équipements sportifs, culturels, ou rendant service à la population, l'embellissement de la ville, la création de logements,...



1.2 – La stabilité des taux d’impôt s’accompagne d’une faible évolution des recettes de la fiscalité ménage

Malgré la diminution drastique des dotations de l’Etat engagée depuis 2014 la municipalité s’est systématiquement refusée à faire « le choix de la facilité » qui aurait consisté à absorber l’intégralité des baisses des dotations de l’Etat par le biais de hausses massives de la fiscalité des Peymeinadois.

A titre d’information, pour revenir au niveau de dotations de 2013 et compenser la chute de recettes de 467 000€ annuelle, l’augmentation des impôts prélevés en 2018 aurait été de 11.13%.

L’hypothèse retenue pour 2019 reste la **stabilité des taux** d’imposition afin de préserver le pouvoir d’achat des Peymeinadois. Les pertes de recettes seront encore compensées par des économies, dans une logique d’efforts partagés.

Seule la taxe d’habitation sur les résidences secondaires (qui ne concerne que 9.61% des propriétés) a vu sa majoration passer de 20% à 50% en 2018, tout en restant inférieure au plafond de 60% autorisé par la Loi.

Cette majoration ne touche pas les habitants vivant à l’année sur la commune et a permis de créer une recette pérenne de près de 95 000€.

Dans un même temps, la revalorisation annuelle des bases d’imposition, qui était jusqu’à présent fixée par le gouvernement dans la Loi de Finance, sera dorénavant indexée sur l’inflation.

Ainsi les recettes fiscales devraient augmenter de 1.022% en 2019.

Les nouvelles constructions sur le territoire communal participent également à l’augmentation des bases fiscales de Taxes d’habitation et de foncier bâti. Ainsi sur l’année 2018, c’est plus de 60 000€ de recettes fiscales supplémentaires qui sont imputables à cette « dynamique fiscale ».

De même, les mises à jour ou les corrections des bases d’imposition par les services fiscaux au titre d’années antérieures ont donné lieu à l’encaissement de 30 000€ de rôles supplémentaires en 2018.

Toutefois, dans l’attente de la transmission des bases prévisionnelles 2019 par les services de l’Etat, la prudence impose de ne pas surévaluer ces recettes et de rechercher d’autres marges de manœuvres.

Il est à noter que l’abattement de 10% sur la taxe d’habitation précédemment mis en place au niveau local en faveur des personnes handicapées sera maintenu en 2019.

1.3 – Les principaux faits marquants des autres produits

Sur les autres recettes, les prévisions sont relativement stables.

Comme les années précédentes, la municipalité maintient sa politique de tarification proportionnelle aux revenus pour la cantine scolaire ainsi que la gratuité de la plupart des services (bibliothèque, diverses animations pour enfants, stationnement, ateliers séniors,...).

L’attribution de compensation versée par la CAPG devrait diminuer de 25 000 €, du fait du transfert de la compétence Zone d’activité économique. Pour autant les charges correspondantes seront également transférées neutralisant ainsi l’impact sur le budget. Le montant exact restera à définir par la CLECT d’ici la fin de l’année 2019.

Pour la 2^{ème} année consécutive, les droits de mutation ont atteint des records avec près de 690 000 € de recettes en 2018 comme en 2017. Cela traduit un marché immobilier dynamique qui avoisine les 57.5 millions d’euros de transaction sur la seule année 2018.



Pour autant, les prévisions 2019 resteront à un niveau raisonnable du fait d'une incertitude quant à la pérennité de ces recettes.

Les recettes issues des loyers des propriétés communales devraient diminuer de 23 000€ par rapport aux 98 000 € encaissés sur 2018 du fait de la finalisation de la vente du local Sainty (loué jusqu'en novembre 2018) et de la libération de certaines propriétés, auparavant louées, ayant vocation dans un avenir proche à être démolies pour laisser la place à de nouveaux programmes immobiliers (Zac Lebon, Ilot Boutiny).

La participation de l'Etat au recrutement de CAE-CUI est passée de 38 000€ en 2017 à 13 000€ en 2018 et devrait se maintenir en 2019.

Enfin, des recettes exceptionnelles de remboursement d'assurance viennent d'être notifiées pour 27 000€ et sont donc inscrites dans le budget 2019.

La combinaison de l'ensemble de ces éléments permet d'anticiper pour 2019 une hausse globale des recettes de fonctionnement par rapport au BP 2018 d'environ 0.35 % pour atteindre un total prévisionnel de 8 119 000 €.



1.4 – Les charges de personnel

Le pilotage rigoureux de la masse salariale menée depuis plusieurs années se poursuivra en 2019, tout en respectant une réelle volonté de sécuriser et d'accompagner les parcours individuels.

Au stade de la préparation budgétaire, la masse salariale devrait augmenter de 4.27 % tout en conservant des ratios inférieurs à la moyenne de la strate.

Ainsi, le cout prévisionnel des charges de personnel par habitant s'élève à 511 € contre 536€ pour la moyenne de la strate en 2017.

Plusieurs éléments de contexte national et local poussent conjoncturellement la masse salariale à évoluer à la hausse en 2019, à savoir :

- la poursuite de l'accord national des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) qui se traduit par la transformation de primes en points d'indice, la refonte des grilles indiciaires, la création d'une cadence unique d'avancement et la réorganisation des carrières. La PPCR concerne la totalité des fonctionnaires territoriaux et va entraîner une augmentation des charges patronales sur plusieurs années,
- les effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) liés aux avancements de grade, de promotion interne et d'avancements d'échelon (environ 2%),
- la revalorisation du régime indemnitaire opérée courant 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP,
- Une augmentation sensible des validations de service liée à la fin progressive du dispositif,
- l'organisation des élections européennes,
- le remplacement des postes totalement ou partiellement vacants en 2018 (DRH, DST, adjoint DST, travailleurs sociaux, gestionnaire RH, agents techniques...),
- le remplacement d'agents en arrêt maladie, dont seuls ceux placés en congé longue maladie sont pris en charge par l'assurance statutaire,
- une enveloppe de 25 000 euros dédiée à la formation des agents dans le cadre des obligations réglementaires (recyclage des habilitations et formation en Hygiène et Sécurité).

Concernant les effectifs, il est envisagé la création d'un poste en 2019 pour renforcer les services comptabilité et commande publique. Les départs et les postes vacants devraient être également remplacés pour maintenir un service public de qualité.

Des recettes viendront compenser ces dépenses. Elles sont issues notamment des remboursements de l'assurance statutaire, des remboursements de la CAPG et du CCAS pour la mise à disposition de personnel et des participations de l'Etat pour le financement des contrats aidés.

1.5 – Les principaux faits marquants des autres charges

Les autres dépenses de fonctionnement seront marquées par les efforts reconduits de tous les services pour tenter de maîtriser au maximum l'évolution des dépenses

Cet objectif constitue une cible ambitieuse dans la mesure où l'inflation prévisionnelle attendue pour 2019 s'élève à +1.8 %.



Pour autant d'importantes augmentations sont prévues dans le budget des Services techniques (+330 000€) pour faire face à des charges supplémentaires liées notamment :

- aux contraintes règlementaires d'entretien des vallons de compétence communale, aux campagnes de débroussaillage et d'élagage ou d'abattage d'arbres pour sécuriser le domaine public,
- aux lourdes réparations du fait de matériel et réseaux vétustes, ou suite aux fortes intempéries de 2018,
- à une augmentation conséquente des tarifs de l'électricité, du gaz et des carburants,
- A la maintenance obligatoire qui accompagne l'augmentation inexorable des équipements publics et des bâtiments communaux (éclairage public, réseau de voirie, parc informatique, véhicules municipaux, ...).

Evidemment, cette estimation budgétaire maximale de prudence s'accompagnera d'un contrôle de gestion de tous les services et d'une recherche systématique d'économies.

Parmi les points marquants qui impacteront l'évolution des autres charges du budget primitif 2019, peuvent être relevées :

- la poursuite du désendettement engendrant une baisse de 2.7% des charges financières. Les intérêts de la dette sont évalués en 2019 à 144 000 €,
- des pénalités au titre de la loi SRU estimées à 32 000€, alors qu'elles étaient, l'an dernier, entièrement compensées par la prise en compte de dépenses antérieures,
- une participation communale éventuellement plus forte au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) du fait d'une moindre prise en charge par la communauté d'agglomération (projet actuellement en discussion dans cette instance). Une augmentation est à anticiper, sous réserve de connaître le montant total à payer qui devrait être notifié par l'Etat après le vote du budget.

A ce stade de la préparation budgétaire, les dépenses réelles de fonctionnement devraient avoisiner les 7,048 millions d'euros soit une évolution prévisionnelle de 7.52% par rapport au BP 2018 du fait de besoins supplémentaires conséquents en charges à caractère générale, charges de gestion courante et charges de personnel pour faire face aux contraintes règlementaires en constante augmentation.

Cette hausse des dépenses réelles de fonctionnement a pour conséquence directe une diminution du virement prévisionnel à la section d'investissement (écriture d'ordre) qui passe de 1,3 millions en 2018 à 800 000 € pour 2019.

Les amortissements comptables (autres écritures d'ordre) sont évalués à 271 000€.

Ainsi, les dépenses totales de fonctionnement (dépenses réelles et dépenses d'ordre) s'équilibrent avec les recettes de fonctionnement à 8,119 millions et augmentent de 0.35%.



1-6 – L'épargne brute et nette

L'épargne brute représente le solde de la section de fonctionnement, autrement dit la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit du reliquat de ressources qui permet de financer la dette et les nouveaux investissements. Ainsi, sur le principe, le montant de l'épargne brute doit toujours être supérieur au montant du capital de la dette à rembourser sur l'année car une commune ne peut s'endetter pour rembourser ses dettes.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après remboursement de la dette : c'est ce qui permet de financer de nouvelles dépenses d'équipement brut.

Ces deux soldes sont très importants : ils traduisent la bonne santé financière de la commune, car plus leur montant progresse, plus la collectivité est en capacité de financer ses investissements sans recourir à l'emprunt.

En millions d'€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	CA 2018 (provisoire)
EPARGNE BRUTE (A)	0,99	1,13	1,11	1,59	3,82	1,58	1,84	1,70	1,90	1,64	2,45
<i>Variation</i>	-18%	14%	-1%	43%	140%	-59%	17%	-8%	12%	14%	29%
Remboursement du capital de la dette (B)	0,58	0,55	0,52	0,44	0,44	0,50	0,43	0,53	0,55	0,43	0,44
EPARGNE NETTE (A-B)	0,41	0,57	0,60	1,16	3,38	1,08	1,40	1,16	1,35	1,21	2,01
<i>Variation</i>	-42%	40%	4%	94%	192%	-68%	30%	-17%	16%	11%	66%

En dépit de la baisse massive des dotations subie par la commune depuis 2014, les efforts de gestion ont permis de dégager, chaque année depuis le début du mandat, une épargne nette supérieure au seuil d'1.1 million d'euros.

En 2018, l'épargne nette devrait dépasser les 2,012 millions d'euros et bondir de 66% du fait notamment de produits exceptionnels issus de cessions de biens communaux (terrains du Suye, locaux avenue de Boutiny).

Le maintien d'une épargne nette élevée reflète la politique responsable menée par l'équipe municipale. Il permet de poursuivre le développement de la ville et d'autofinancer ainsi un programme d'investissement ambitieux, sans obligation de recours à l'emprunt.

2/ UN ENDETTEMENT MAITRISE ET SECURISE

2.1 – La poursuite du désendettement engagé depuis 2014

Depuis le début du mandat, la priorité a été donnée au désendettement de la ville. Cette politique s'est traduite par une réduction de l'encours de dette qui est passé de 7,085 millions d'euros début 2014 à 4.709 millions d'euros fin 2018 soit une diminution de 2.376 millions d'euros.

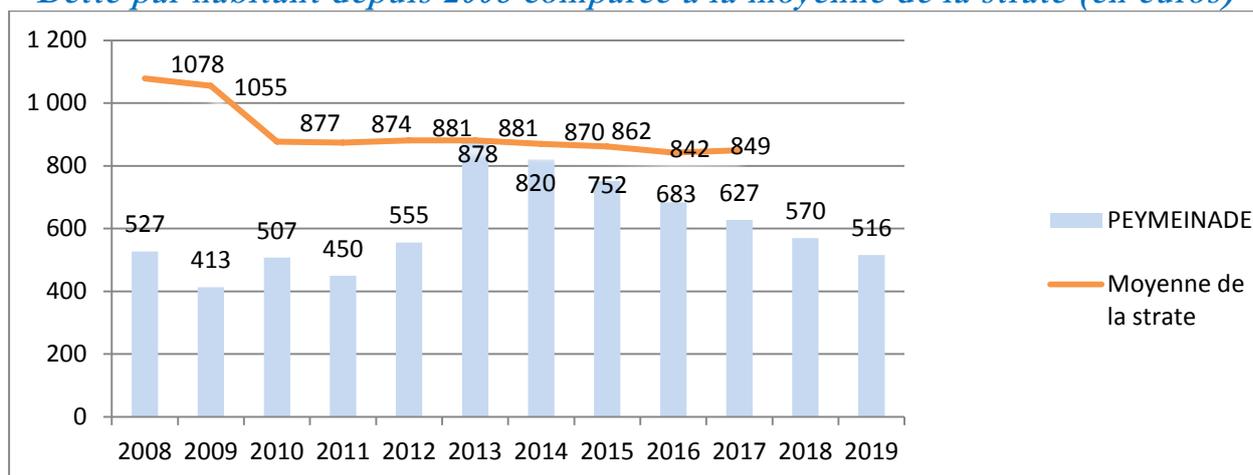
Concernant l'année 2019, sauf recours à un emprunt permettant de financer un investissement d'opportunité, le désendettement devrait se poursuivre avec un encours de dette qui s'établirait en fin d'année à 4 262 354 € se rapprochant ainsi du seuil des 4 millions.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	DOB 2019
Encours de la dette en début d'exercice en k€	7 085,53	6 651,11	6 119,46	5 573,16	5 146,35	4 709,23
Remboursement annuel du capital	-434,42	-531,64	-546,30	-426,81	-437,11	-446,88
Nouvel emprunt en k€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Encours de dette au 31/12/N en k€	6 651,11	6 119,46	5 573,16	5 146,35	4 709,23	4 262,35
Encours de dette au 31/12/N en euros par habitant	820	752	683	627	570	516
<i>Strate démographique (site collectivites-locales.gouv)</i>	870	862	842	849	ND	ND

(y compris rente viagère Sourdot)



Dette par habitant depuis 2008 comparée à la moyenne de la strate (en euros)

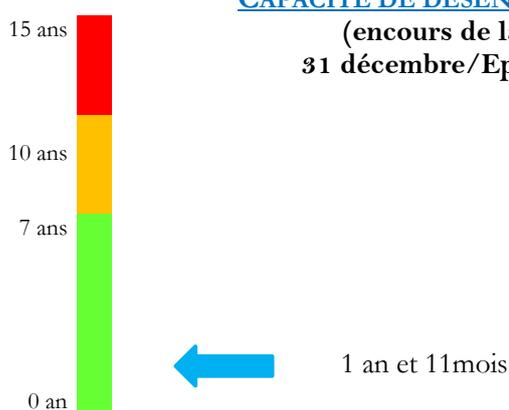


La dette par habitant reste inférieure à la moyenne des villes de taille analogue : 516 €/habitant au 31/12/2019 contre 849 €/habitant en moyenne dans les communes de même strate en 2017.

La capacité de désendettement de la ville (encours de dette/épargne brute) définit la capacité de la commune à dégager un autofinancement suffisant pour rembourser sa dette. Elle est exprimée en années et s'élève fin 2018 à 1 an et 11 mois.

Sans nouvel emprunt et avec une hypothèse d'épargne brute identique à l'exercice 2018, cette capacité de désendettement pourrait se réduire à 1 an et 8 mois à la fin de l'année 2019.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT (encours de la dette au 31 décembre/Epargne brute)



Une capacité de désendettement inférieure à 7 ans est considérée comme raisonnable. Lorsqu'elle est supérieure à la durée des emprunts souscrits par la commune ou à la durée d'amortissement de ses équipements, soit souvent 15 ans, cela indique une situation de danger pour les finances communales.

2.2 – Les caractéristiques générales de la dette au 31 décembre 2019

Encours Dette globale au 31/12/2019	4 262 354,19
Remboursement annuel du capital en 2019	446 879,34
Remboursement annuel des intérêts en 2019	139 012,38
Taux moyen actuariel	2,936%
Durée résiduelle moyenne	11 ans, 10 mois et 15 jours
Durée de vie moyenne	6 ans, 1 mois et 22 jours
Nombre de contrats	14
Dernière année de remboursement	2039

La durée résiduelle moyenne est la durée restant avant l'extinction totale de la dette.
La durée de vie moyenne indique la vitesse moyenne de remboursement de l'encours.



Répartition de l'encours de la dette par prêteur

Hors rente Sourdot, 13 contrats sont répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

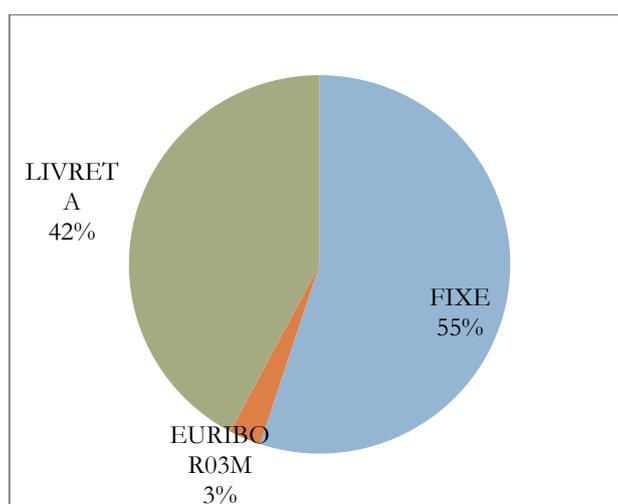
Prêteurs	au 31/12/2019 en euros	%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 200 462,41	51,63%
CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR	1 228 669,26	28,83%
CREDIT AGRICOLE	400 006,00	9,38%
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL (ex DEXIA)	258 736,20	6,07%
BANQUE POSTALE	123 333,41	2,89%
CARSAT	38 771,20	0,91%
SOURDOT	12 375,71	0,29%
TOTAL GENERAL	4 262 354,19	100,00%

Structure de la dette au 31/12/2019

Type de dette	capital restant dû au 31/12/2019 en k€	Taux moyen	Durée de vie moyenne résiduelle	Nombre emprunt
Dette globale	4 262 354,19	2,936%	6 ans, 1 mois et 22 jours	14
Taux fixe	2 346 854,19	3,933%	3 ans, 8 mois et 4 jours	12
Taux variable	1 915 500,00	1,652%	9 ans, 2 mois	2

Répartition de l'encours de dette au 31/12/2019 par index

Index	Montant
FIXE	2 346 854,19
EURIBOR03M	115 500,00
LIVRETA	1 800 000,00
Total encours	4 262 354,19



A ce jour, la structure de la dette présente toujours une part importante en taux fixe : 55,06 % des encours sont en taux fixe contre 44,94 % en taux variable (indexé sur Livret A ou Euribor 3 mois). La dette est totalement sécurisée, protégeant la collectivité des fluctuations de marché, sans pour autant la fermer aux opportunités baissières.



La dette communale est classée pour 100% de son encours au stade le plus bas de la charte Gissler (1), soit le degré le plus sécurisé. Il n'y a donc aucun produit à risque sur la commune. Cette gestion raisonnée a été menée tout en conservant une performance financière tout à fait acceptable, le taux d'intérêt moyen étant à fin 2019 à 2,936 %.

(1) La charte Gissler est une charte de bonne conduite signée fin 2009 et destinée à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires. Dans ce cadre, une classification des produits a été définie. La classification retient deux dimensions :

- Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents (classement 1 à 5) : les indices de la zone euro comme l'Euribor sont considérés de risque minimum (risque 1) alors que les indices hors zone euro comme le Libor (taux du marché interbancaire de Londres) sont classés risque 4.
- Le risque de structure allant de A à E : les prêts à taux fixe ou à taux variables sont classés risque A. Les prêts structurés assortis d'une barrière sont classés B.

Encours de dette par année au 31 décembre sans recours à de nouveaux emprunts



La commune présente donc une capacité d'endettement confortable lui permettant de financer les grands projets à venir.

Le recours à l'emprunt est prévu en 2020 pour financer notamment l'achèvement de la salle de spectacle. Il pourrait être avancé à 2019 afin de bénéficier de taux d'emprunt encore très avantageux, en fonction de l'avancée des opérations d'investissement programmées ou des opportunités foncières qui se présenteraient.



3/ L'EFFORT D'INVESTISSEMENT POUR 2019

3.1 – Les dépenses d'investissement 2019 et les engagements pluriannuels envisagés

Au regard des investissements nécessaires à l'intérêt général de la commune, de sa capacité financière et de la conjoncture environnante, l'enveloppe des projets nouveaux d'investissement et des AP/CP devrait s'établir à **2,885 millions d'euros**, dont :

- 578 000€ pour des opérations de voirie et de sécurité routière,
- 64 000 € pour des acquisitions foncières,
- 350 000 € pour des travaux dans les écoles et les cantines,
- 76 300 € pour l'aménagement des équipements sportifs, culturels et de loisirs
- 134 600 € pour l'aménagement de divers bâtiments communaux
- 198 500 € pour des aménagements urbains, touristiques et d'environnement
- 234 500 € pour des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public,
- 164 950 € pour le renouvellement de matériels, mobiliers et véhicules des écoles, des cantines, des équipements culturels et sportifs et des services municipaux,
- 65 700€ pour la modernisation du parc informatique des services municipaux et des écoles,
- 6 000 € pour une modification du PLU

Les opérations pluriannuelles, votées en Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement (AP/CP) traitent des plus gros chantiers nécessitant une budgétisation sur plusieurs années.

Les crédits de paiement seront ajustés au moment de l'adoption du budget primitif.

Dans l'attente de la finalisation des arbitrages budgétaires, les orientations suivantes peuvent être envisagées :

- 399 700 € pour la réhabilitation du centre-ville comprenant principalement la finalisation du déplacement de l'avenue Funel et l'aménagement des abords non prévus initialement
- 155 750€ pour la rénovation du vieux village, prévoyant notamment la rénovation et la valorisation de la place Gervais Court et l'aménagement du Parking de l'école Fragonard
- 82 000 € pour des travaux d'accessibilité, tel que prévu dans le cadre de l'ADAP
- 100 000 € pour permettre le lancement d'une nouvelle consultation des travaux de la salle de spectacle (frais de maîtrise d'œuvre et de publication)
- 275 000 € pour l'Aménagement du cœur de ville dont 125 000 € pour financer la concession d'aménagement de la ZAC Lebon et 150 000€ pour lancer les études et premiers travaux de réaménagement

En outre, le remboursement du capital de la dette est prévu pour 450 000 € en augmentation de 20.000 € par rapport à 2018.



Des remboursements de taxes d'urbanismes, encaissées depuis plusieurs années mais annulées par les services fiscaux suite à non réalisation de permis, sont réclamés à la commune pour 60 000€. Une enveloppe de 100 000€ est également réservée pour des dépenses imprévues, 100 000 € sont alloués pour des opérations d'ordre et 360 000€ de travaux 2018 sont inscrits en reste à réaliser.

	Propositions nouvelles (RAR compris)
Nouvelles opérations d'équipement (hors RAR)	2 885 000,00
Opérations 2018 inscrites en reste à réaliser (RAR)	359 180,84
Remboursement de taxes d'urbanisme	60 000,00
Emprunts et dettes assimilées	450 000,00
Dépenses imprévues	100 819,16
Opérations d'ordre	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 955 000,00

3.2 – Le financement des investissements

Le programme d'investissement courant sera financé principalement par les ressources propres de la ville et par la recherche de subventions (Dotation cantonale, Amendes de police, DETR, FRAT, CRET, et diverses subventions nationales, régionales et départementales).

Il est à noter que la Région a déjà acté, dans le cadre du CRET 2018 d'une subvention de 768 000 € pour la création de la Salle de spectacle et de 60% pour l'étude d'extension de la cuisine centrale. Cette dernière sera également financée par la participation des communes voisines au prorata du nombre de repas.

Une subvention de 100 000€ a également été attribuée pour la Zac Lebon dans le cadre du CRET.

Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) devrait connaître une légère baisse par rapport aux prévisions de 2018 (-50k€) puisqu'il vient rembourser une TVA payée sur des investissements un peu moins importants en 2018 qu'en 2017.

La prévision de cette recette s'élève tout de même à 210 000€ pour 2019.

La ville continuera également de percevoir en 2019 des recettes de fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement) au titre des autorisations d'urbanisme délivrées.

Le montant estimé raisonnablement pour 2019 s'élève comme l'an dernier à 90 000€.

Des subventions et divers remboursements 2018 sont inscrits en reste à réaliser pour 232 000€

Enfin, la collectivité se réserve la possibilité de recourir à l'emprunt en cours d'année pour bénéficier de taux d'intérêts encore très avantageux afin de pouvoir poursuivre le programme d'amélioration du cadre de vie ou encore pour ne pas laisser passer d'éventuelles opportunités foncières.

Bien entendu, ces prévisions seront finalisées lors de la préparation budgétaire et une présentation plus détaillée sera alors faite.

L'ensemble de ces chiffres traduisent des réalisations concrètes ou des projets à venir permettant d'améliorer le service rendu aux usagers.

Ces orientations peuvent se décliner selon les grandes thématiques de la vie communale, telles que présentées dans la troisième partie.



III. DES ACTIONS MUNICIPALES RESPONSABLES ET VOLONTARISTES AU SERVICE DES PEYMEINADOIS ET DU TERRITOIRE

Dans le prolongement de son action depuis le début de ce mandat, les orientations, projets et actions de la ville pour 2019 s'inscrivent dans les 3 grands objectifs du plan d'actions municipales :

- Redynamiser la commune et préparer l'avenir
- Améliorer le quotidien des habitants,
- Gouverner la cité autrement,

1/ REDYNAMISER LA COMMUNE ET PREPARER L'AVENIR

La volonté municipale est d'offrir un cadre de vie agréable pour les habitants, renforcer l'attractivité du territoire, notamment par une politique d'aménagement maîtrisé et un développement du rayonnement culturel de la ville.

Anticiper la ville de demain, c'est travailler dès aujourd'hui aux enjeux en matière d'habitat, d'emplois et d'espaces publics. C'est également permettre aux habitants de bénéficier à terme de l'ensemble des services nécessaires à leur quotidien et à leurs loisirs.

1.1 – La politique d'aménagement et de développement urbain de la ville

La mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Approuvé par le conseil municipal le 14 décembre 2017 et actuellement opposable, le PLU a été mis en application durant toute l'année 2018. Pour mémoire, le PLU est le document de référence obligatoire à l'instruction des différentes demandes d'occupation ou d'utilisation des sols comme les permis de construire, les déclarations préalables travaux.... Il traduit la politique d'aménagement de la commune pour les 10 prochaines années présentée dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Sa mise en œuvre, au regard de l'instruction des autorisations d'urbanisme, a permis de mettre en exergue la nécessité de procéder à plusieurs ajustements. Ces derniers permettront notamment de renforcer le maintien du caractère villageois de Peymeinade et de consolider la préservation du patrimoine et du paysage du territoire.

Comme cela avait été indiqué dans le DOB 2018, le PLU est un document vivant qui doit pouvoir s'adapter et évoluer.

Aussi et conformément au code de l'urbanisme, une première modification du document d'urbanisme sera menée en 2019. Elle fera l'objet d'une enquête publique avant son approbation comme cela a été le cas pour l'élaboration du PLU.

La ZAC « Espace Lebon » – réaménagement du cœur de ville

Créée en 2017 par délibération du conseil municipal, la ZAC « Espace Lebon » a vocation à assurer la restructuration du centre-ville (Espace Lebon) qui représente le projet urbain d'envergure de Peymeinade.

Pour mémoire, le projet poursuit l'objectif de créer un véritable quartier animé avec des logements, des activités économiques, des services et des espaces publics. Il prévoit ainsi :

- environ 200 logements, dont 35% de logements sociaux et une résidence seniors, sur environ 13 000 m² de surface de plancher et répartis entre logements collectifs et logements individuels ;
- environ 2000 m² de surface de plancher dédiée à des activités économiques (commerces, services à la personne) installées en rez-de-chaussée ;



- environ 300 m² de surface de plancher dédiée à des équipements publics (police municipale, associations, office de tourisme) ;
- une offre en stationnement public de 190 places (dont une partie en semi-enterré) ;
- un espace public central et fédérateur composant le quartier ;
- un parc urbain apportant une respiration verte au quartier.

A la suite d'une consultation, la commune a décidé de confier, par voie de concession d'aménagement, la réalisation de la ZAC à la SAGEM. La SAGEM est une société d'économie mixte qui intervient comme aménageur public, notamment pour les collectivités. Elle sera chargée de mettre en œuvre le projet de ZAC tel que prévu au traité de concession signé en mai 2018.

Le traité de concession reprend donc l'ensemble des prestations que le concessionnaire devra réaliser pour procéder, avec le concours de la commune, à l'aménagement de la ZAC :

- Acquérir le foncier : procéder aux ultimes acquisitions complémentaires et établir les dossiers, de DUP et enquête parcellaire. Procéder à la mise en état des sols, et plus généralement mener les opérations nécessaires à leur opérationnalité,
- Aménager le foncier en fonction du parti d'aménagement retenu, procéder aux études, complémentaires, études de maîtrise d'œuvre, mener les consultations et suivre les travaux,
- Vendre le terrain aménagé aux promoteurs, dans le respect des objectifs de l'opération et dans la logique du projet définis avec la commune,
- Rétrocéder les équipements publics.

En décembre 2018, une équipe d'architectes-urbanistes de la ZAC a été choisie (Cabinet Wilmotte & Associés). Elle sera chargée de la définition urbaine et architecturale du programme de la ZAC sur la base du plan de principe de composition déjà établi et en collaboration avec le maître d'œuvre « VRD » également désigné en décembre 2018 (SETEC) et le maître d'œuvre « Paysage » qui sera désigné au 1^{er} trimestre 2019.

La réflexion urbaine sur la place du Centenaire et de ses abords

La restructuration du cœur de ville passe également par le projet de réaménagement de la place du Centenaire et de ses abords. La commune souhaite valoriser cette place, lieu central entre le vieux village et le futur espace Lebon.

Le concours d'idée lancé en 2017 a permis de désigner l'équipe lauréate en 2018 qui a produit une étude pré-opérationnelle afin d'affiner le projet tant sur le plan technique que budgétaire. Le détail de leur étude s'est fondé sur les invariants préalablement définis suivants :

- ❖ *Les équipements publics :*
 - une « Cité des Arts » (musique, théâtre), une bibliothèque ;
 - une école (existante) ;
 - une halle ouverte polyvalente.
- ❖ *L'espace public :*
 - une place, un square ;
 - des terrains de pétanque ;
 - une zone optimisée de stationnement ;
 - une zone de type « apaisée » et sécurisée privilégiant les cheminements doux.



❖ *Le logement :*

- un programme de logements mixtes devant intégrer 40% de logement social.

❖ *Les activités commerciales :*

- des locaux permettant de créer une zone dotée des commerces de proximité ou autres (ex : restaurants) qui pourront aussi animer le secteur.

Aussi, l'équipe d'étude a distingué trois sous-secteurs au sein desquels elle a fait des propositions d'aménagement telles que :

1) Secteur Place du Centenaire

- réalisation d'une nouvelle Esplanade centrale avec le prolongement des restanques, terrains de pétanque, bassin, kiosques
- réalisation d'une halle de marché accolée à l'office de tourisme,
- aménagement d'un parvis devant l'école Mirabeau,
- réalisation de commerces et logements (petites unités),
- aire de jeux pour enfants,
- création de stationnement

2) Secteur Cité des Arts

- requalification de l'avenue Joseph Cauvin,
- création d'un jardin de lecture et d'un jardin en restanques avec cheminements piétonniers,
- création d'une promenade depuis la Cité des Arts vers la Mairie
- réalisation de logements (petites unités),
- création de parkings paysagers,
- création de stationnement sur voirie et modification des sens de circulation

3) Secteur Entrée de ville Saint Marc

- réaménagement du parking existant et création de parkings paysagers,
- aménagement d'une promenade piétonne et cyclable vers le centre et la place

Les opérations de la ZAC « Espace Lebon » et de la place du centenaire sont identifiées depuis 2018 dans une Autorisation de Programme (AP) pour un montant prévisionnel de 1 500 000€ avec une répartition des crédits de paiement (CP) jusqu'en 2025.

Les CP 2019 ont été adoptés l'an dernier à hauteur de 250 000€ afin de permettre de financer des études complémentaires, d'éventuels travaux dans le cœur de ville et autour de la place du centenaire (125 000€) mais aussi pour honorer la redevance annuelle de concession d'aménagement de la ZAC Lebon (125 000€). Sur les CP 2019 viendront se rajouter 25 000€ de CP 2018 non consommés sans modifier le montant global de l'Autorisation de Programme.



Renforcement des actions visant à l'entretien, la conservation ou la restauration du patrimoine

Des actions d'amélioration et de mise en valeur du patrimoine ont déjà été menées sur l'année 2018 avec, notamment :

- La réfection et la mise en lumière de la place, de la fontaine et du lavoir Gervais court,
- Le nettoyage et la mise en lumière du clocher de l'église St Roch,
- La mise en lumière du lavoir Mistral,
- La rénovation de l'accès du cimetière du Candéou.

Le plan école 2018 a notamment permis de réaliser les actions suivantes :

- le changement des menuiseries dans les groupes scolaires Fragonard et St Exupery,
- la rénovation intérieure de locaux du groupe scolaire St Exupéry : 2 classes + accueil élémentaire + bibliothèque élémentaire, ainsi que de la cantine de l'école Mirabeau,
- la transformation des locaux de la cantine Fragonard en self, doté d'un nouveau mobilier plus ergonomique pour les enfants.

Ces actions d'amélioration seront poursuivies et programmées en fonction notamment de critères de sécurité et de valorisation, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, avec notamment :

- La reprise des études d'enfouissement des réseaux électriques basse et moyenne tension dans le vieux village. Cette action se poursuivra ensuite par la définition d'un parti d'aménagement patrimonial des espaces publics
- La finalisation du projet du parking du clos, destiné à accueillir une partie du stationnement résidentiel du vieux village et en piétonner les rues les plus étroites. La capacité de stationnement devra également permettre de faciliter le stationnement sécurisé lors des entrées/sorties d'écoles.
- La poursuite du plan écoles et cantines par des actions de rénovation intérieure, d'amélioration de la performance énergétique et de mise aux normes des locaux et équipements techniques.

La commune engagera également de nouvelles actions de maîtrise des consommations d'énergie, afin d'optimiser ses ressources, notamment par la contractualisation d'un groupement de commande avec la communauté d'agglomération du pays de Grasse, pour le lancement d'un Contrat de Performance Global Energétique.



Amélioration du cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie est une préoccupation constante de l'équipe municipale : propreté urbaine, entretien des voiries, des espaces verts, des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public, mobilier urbain, gratuité des parkings, fleurissement...

Pour répondre à cet objectif, sur l'ensemble des actions d'amélioration du cadre de vie menées sur 2018, on peut citer principalement :

- La transformation progressive des espaces verts d'accompagnement de voirie en jardins secs, destinés à réduire la consommation en eau et l'entretien de ces espaces, tout en gardant l'agrément de plantes adaptées à ces milieux.
- La création de l'éclairage du parking de l'école MISTRAL, première action en vue de l'avancée du projet de parking de covoiturage porté conjointement avec le département et la communauté d'Agglomération,
- La réfection et l'élargissement au point le plus contraint du chemin de Tanneron, et la réfection de la rue Carraire du puits,
- L'aménagement et la sécurisation des trottoirs et voirie communales, actions à poursuivre sur 2019,
- L'aménagement de la première tranche de l'Aire de loisirs du Candéou (Aménagement de l'aire de pique-nique et démarrage des travaux d'éclairage),

Les chantiers prioritaires de 2019 sont notamment :

- La seconde phase d'aménagement de l'aire de loisirs du Candéou, avec la création de l'aire de jeux « Le petit Prince » destinée aux enfants de 3 à 11 ans, la finalisation des travaux d'éclairage public de la zone, et la rénovation de l'aire multisports,
- La modernisation du parc d'éclairage public en vue d'une transition progressive vers la technologie LED, afin de réduire la consommation énergétique de la commune tout en améliorant le confort visuel pour l'ensemble des usagers (piétons et conducteurs),
- La poursuite de la sécurisation des piétons sur la commune par des aménagements de sécurité et le réaménagement de sections de trottoirs dégradés,
- Le renforcement des travaux de sécurisation de la population face aux risques, notamment par des actions de curage et d'entretien des vallons pour accueillir les eaux pluviales, le débroussaillage préventif des zones soumises aux risques incendie, le renforcement des réseaux d'hydrants destinés aux moyens de lutte contre l'incendie, la poursuite des travaux de sécurisation des écoles conformément aux dispositions du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS),
- Une mise en valeur et une protection des espaces verts avec notamment la poursuite d'une gestion différenciée des nouvelles plantations (jardins secs, inscription dans une démarche de zéro phytosanitaire avec le développement de techniques de désherbant, l'achat d'outillages et de consommables de désherbant plus écologiques),



- la réduction des nuisances publicitaires en élaborant le règlement local communal de publicité (RLP), tout en veillant à préserver l'activité économique de la ville.
En 2017, les communes de Peymeinade, Cabris, Le Tignet, Saint-Cézaire sur Siagne, Spéracédès et Saint-Vallier-de-Thiery ont délibéré pour la création d'un groupement de commande, dont la commune de Peymeinade est coordonnatrice, afin de travailler ensemble sur l'élaboration de leurs nouveaux Règlements Locaux de Publicité (RLP), fondés sur un diagnostic partagé et des enjeux communs.
En 2018, la consultation a été lancée pour désigner un prestataire.
En 2019, le groupement de commande finalisera le choix du prestataire pour l'élaboration des RLP avec pour objectif une fin de mission prévue en juillet 2020, date à laquelle les règlements locaux de publicité actuels deviendront caducs. La commune de Peymeinade a été attributaire d'une subvention de 8 000 € au titre de la dotation globale de décentralisation.

L'amélioration de l'entretien de la ville sera réalisée également à travers des moyens matériels supplémentaires pour les services techniques communaux, dont des véhicules et le renouvellement de matériels techniques en tenant compte de l'empreinte écologique.

Amélioration de l'accessibilité des habitants

Les déplacements sont une préoccupation majeure des habitants.

Pour y répondre, la commune poursuivra ou mènera en 2019 les opérations suivantes :

- La participation aux travaux d'aménagement du parking de covoiturage situé en entrée de Ville à proximité de l'école MISTRAL. Ce projet est porté conjointement avec le Département et la Communauté d'Agglomération, sa réalisation devrait intervenir en milieu d'année,
- La poursuite des réflexions avec le département et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse sur l'apaisement de la circulation sur la RD2562,
- la finalisation des travaux de déplacement de l'avenue Funel qui ont démarrés en 2016, selon le nouveau tracé,

Dans un même temps, la commune poursuivra la réalisation de son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) engagé en 2016. Celui-ci se traduira en 2019 par la poursuite de la mise en accessibilité de bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite, et la mise aux normes PMR et sécurisation de certaines sections de trottoirs en vue d'améliorer la place des piétons dans la ville (notamment la reprise du trottoir Ouest de l'avenue Mirabeau section entre le club inter-âge et l'école Fragonard ainsi que des trottoirs de l'avenue Général de Gaulle)

C'est un vaste et couteux chantier de plusieurs années. Au fur et à mesure, les mises aux normes sont réalisées.



1.2 – La culture, le nouvel ADN de la ville, facteur d’animation et d’attractivité

L’ambition de l’équipe municipale est de faire de la culture le nouvel ADN de la ville.

Pour répondre à cet objectif communal majeur, la commune développe sa politique culturelle tant en termes d’équipements culturels qu’en termes de programmation.

La poursuite du projet de salle de spectacles, écrin du nouvel ADN de la ville

Réunir un public, toujours plus large, faire vivre la culture dans la cité, telles sont les missions confiées aux équipes culturelles. La ville soutient et porte une programmation culturelle riche et variée, depuis de nombreuses années, mais les capacités d’accueil sont limitées.

La future salle de spectacle permettra de développer la politique culturelle et sera un pôle majeur d’attraction et d’identité culturelle et artistique pour la ville.

Le projet sélectionné prévoit, sur le secteur du Suye (à côté du collège), la création d’une salle de spectacle modulable de 301 places en configuration spectacle (assise) et 813 places en configuration concert (debout).

Ce bâtiment de 1232 m² présentera une architecture remarquable qui marquera cette entrée de ville et valorisera tout le quartier en apportant un équipement indispensable à une ville de près de 9 000 habitants.

Il sera composé de :

- Une salle de spectacle offrant un espace scénique professionnel, équipé sons et lumières pour des manifestations diversifiées (théâtre, concert, séminaire, etc.), d’une tribune télescopique permettant diverses configurations d’espaces (spectacle assis, espace exposition-salon, etc.)
- Un hall permettant l’accueil des spectateurs et l’accès aux services vestiaire et au coin snacking
- Un large parvis composé comme un espace événementiel extérieur
- Un parking végétalisé permettant un accès facilité aux spectateurs et offrant un espace dépose-minute pour les établissements scolaires et enfance de proximité.
- Un habillage extérieur en bardage métallique composé en strates horizontales jouant avec des volumes en superposition, la représentation visuelle fait référence à des livres superposés dont la tranche serait la façade du bâtiment.
- Côté approche environnementale : on peut noter la présence de panneaux solaires positionnés en toiture, l’association d’une ventilation double-flux, d’un puit provençal et d’une isolation végétale de la toiture, pour renforcer l’inertie naturelle du bâtiment et en réduire la consommation énergétique.

Parallèlement, la gestion et l’exploitation de cet équipement seront étudiées précisément dès cette année, afin d’anticiper sa mise en service.

Après le choix, en 2017, de l’équipe de maîtrise d’œuvre et du futur projet, les études se sont poursuivies en 2018, afin d’approfondir les prescriptions techniques (systèmes de fondations, dispositifs de sécurité incendie, gestion des eaux pluviales, aménagement des abords...) et d’ajuster l’aménagement intérieur du bâtiment.

En mai 2018, le cout des travaux a été validé en phase APD à hauteur de 3 724 289 € HT, soit 4.469.147 € TTC et la consultation pour les marchés de travaux a été lancée au cours de l’été 2018, intégrant des variantes économiques et des variantes d’exploitation.



Sur la base des premières offres des entreprises, sans négociation et sans choix des variantes, le montant de l'opération a été recalculé et a été exprimé en coût global de l'opération, intégrant ainsi les aléas, les travaux de raccordements et les coûts annexes (assurances dommages ouvrages, révision des prix, taux de tolérance, provisions pour charges supplémentaires...).

Le montant initial de l'APCP voté en mars 2017 à hauteur de 4,5 millions d'euros TTC a été défini sur la base de l'étude de programmation, sans prendre en compte les évolutions techniques du projet ni les coûts annexes au projet. Il n'a pas été réajusté au fur et à mesure des études, afin de pouvoir être révisé au plus juste en phase de consultation des entreprises. A ce jour, le montant global mais prévisionnel de l'opération est estimé à 7 millions d'euros TTC. Il s'agit d'un plafond sincère qui pourra être revu en fonction des offres des entreprises après négociation et de l'avancée du projet.

Il est précisé que le projet bénéficie dès à présent d'une subvention à hauteur de 768 000 euros dans le cadre du Contrat Régional Equilibre Territorial. et la commune reste dans l'attente d'une notification par le Conseil départemental.

La poursuite de cette opération et la notification des marchés de travaux sont conditionnées à la révision de l'Autorisation de Paiement – Crédits de paiement (APCP), tant dans ses montants que dans son calendrier de paiement.

Ainsi, faute d'adoption de la décision modificative du Budget 2018 et de la révision de l'APCP lors du conseil municipal du 29 novembre 2018, le démarrage des travaux, prévu initialement avant la fin de l'année 2018, a dû être suspendu.

Il sera proposé après une explication précise de l'évolution du coût depuis mars 2017 et du montant prévisionnel de 7 millions d'euros au Conseil municipal une révision de l'APCP lors du vote du budget 2019, ce qui permettra pour l'année 2019 de réajuster les dossiers de consultation des entreprises, et de relancer et attribuer les marchés de travaux.

Une politique culturelle et événementielle soutenue et maîtrisée

Une politique culturelle et événementielle affirmée irrigue la ville et contribue à son rayonnement.

Le bilan de l'année 2018 a été dense et positif en termes de fréquentation et de renommée avec notamment le succès des célébrations du 150^{ème} anniversaire de la commune du 19 au 24 juin.

Ce week-end festif de juin reviendra chaque année pour célébrer **l'anniversaire de la commune** et le lancement de la saison culturelle estivale.

La **fête** de la Saint Roch, au mois d'août sera également l'occasion d'offrir au plus grand nombre un moment de convivialité animé.

Outre ces **festivités**, la politique culturelle 2019 s'inscrira aussi dans la dynamique de « Saison Culturelle », lancée l'an passé autour du concept de « Respirez Culture » afin de proposer une lisibilité des événements organisés. Une offre de programmation qui se voudra exigeante et ouverte à tous.

C'est pourquoi, pour l'année qui vient, et tout en s'inscrivant dans un contexte budgétaire contraint, la ville de Peymeinade souhaite poursuivre sa politique d'animations dynamiques.

Les événements conçus comme de véritables outils de promotion de la commune, sont planifiés après une réflexion stratégique fondée sur l'analyse des attentes du public afin d'y apporter une réponse adaptée.

Ainsi, en parallèle d'**animations** estivales, les nombreuses animations existantes ou renouvelées tout au long de l'année en direction de tous les publics seront poursuivies : Forum des Associations,



Peymeinade en Scène, le village de Noël, le Festival « Passionnement Manga », « Echecs et Kapla », pièces de théâtre, concerts de musique classiques et lyriques, ateliers créatifs...

Des **conférences** seront également organisées cette année sur diverses thématiques artistiques ou sociétales.

Après avoir affiché complet à la salle des fêtes pour sa grande première, la **soirée Cabaret** sera organisée Salle Daudet afin d'accueillir plus de monde et proposer un plateau artistique plus conséquent.

Une nouvelle édition du **festival « Eclats de Rire » en avril** sera reconduite après le succès de l'an passée. Un nouvel **évènement musical en mars « Alors on Chante »** sera dédié à la chanson en accueillant des artistes incontournables.

Les animations resteront quasi-gratuites pour le public jeune et seront proposées à une tarification très attractive au regard de la qualité des spectacles pour les autres publics.

Parallèlement à ces manifestations, les **ateliers** et les **services** offerts par la **bibliothèque** et **l'école de musique** seront poursuivis dans un objectif de qualité et d'accessibilité pour tous aux arts vivants.

Afin d'étendre le rayonnement de ces évènements, la mise en place de la **réservation en ligne** offrira aux habitants un moyen de paiement plus pratique tout en étendant le potentiel des spectateurs aux communes alentours via les réseaux de distribution habituels.

L'ensemble de ces manifestations feront l'objet d'une **communication** large mais également ciblée, afin de pouvoir informer tous les habitants de Peymeinade et du pays grassois. Cette communication participera pleinement au rayonnement de la commune.



2/ AMELIORER LE QUOTIDIEN DES PEYMEINADOIS

2.1 – Des logements accessibles pour tous

Fin 2017, compte-tenu des résultats et de l'inflexion de la production de logements sociaux en hausse sur le territoire communal, le Préfet a levé le constat de carence à l'issue du bilan triennal SRU 2014-2017. Cela a notamment permis à la commune de faire jouer à nouveau son droit de préemption urbain, en lien avec le nouveau PLU approuvé.

Le budget 2019 prévoit tout de même 32 000€ de crédits spécifiques pour faire face à ces pénalités dans l'attente de la notification par les services de l'Etat.

Dans cette continuité, des logements neufs et de qualité seront mis à disposition des Peymeinadois, à travers plusieurs opérations futures, tant en logements sociaux qu'en accession maîtrisée. Ces opérations permettront de faciliter les parcours résidentiels.

Les différents programmes sont répartis non loin du centre-ville sous forme de petites unités dans divers quartiers.

Ils permettront, avant tout, d'offrir aux jeunes actifs, aux familles et aux personnes âgées ayant des revenus modestes, des logements de qualité dans un cadre de vie valorisé.

En 2018, un permis de construire a été déposé pour le programme suivant :

- Programme terrain Orange – impasse Général de Gaulle :
55 logements sociaux (permis de construire déposé août 2018, en cours d'instruction).

Un permis de construire a été délivré pour l'opération suivante :

- La Résidence de la Pare - avenue J.Giraud :
31 logements sociaux (permis de construire délivré en janvier 2018).

Au dernier trimestre 2018, les 2 projets ci-après ont débuté :

- La Résidence La Pinède – chemin du Suye :
56 logements sociaux (permis de construire délivré en 2017 et déclaration d'ouverture de chantier déposé en septembre 2018).
- La Résidence Domaine des Scarabins – avenue des Jaisous :
16 maisons de ville en accession et 60 logements sociaux (permis de construire délivré en 2017 et déclaration d'ouverture de chantier déposé en octobre 2018).

En 2019, la livraison d'une opération est programmée :

- La Résidence Jeanne Cauvin – avenue Funel :
24 logements en accession et 31 logements sociaux (travaux en cours d'achèvement et livraison prévue au 1^{er} trimestre 2019).

La taille raisonnable de ces futures résidences, la qualité architecturale des projets et leur intégration soignée dans le tissu urbain permettront de répondre aux obligations réglementaires sans dénaturer la ville.



2.2 – La sécurité

La sécurité, droit vital pour tous, reste plus que jamais pour l'équipe municipale une des priorités. Les partenariats créés, avec les différents acteurs locaux œuvrant ensemble, la justice, la police, la gendarmerie, l'éducation nationale, les pompiers permettent de renforcer la coordination et l'efficacité sur le terrain, en tout endroit de la ville.

La convention de coordination signée en 2016 entre la Police Municipale et la Gendarmerie permet de planifier les actions conjointes dans divers domaines tels que la sécurité routière, la lutte contre les atteintes aux biens, la lutte contre la toxicomanie, la prévention des violences scolaires, la surveillance des établissements scolaires. Elle sera renouvelée en 2019.

La police municipale, composée de six policiers municipaux formés et avec un équipement renouvelé, d'un agent de surveillance de la voie publique a également pour mission d'assurer la circulation routière et piétonnière aux abords des écoles et continuera d'être un véritable service de proximité et de protection pour les Peymeinadois.

La commune consolidera les efforts engagés pour garantir le maintien de l'ordre et préserver un cadre de vie serein avec :

- une présence des équipes de la police municipale sur une amplitude horaire adaptée qui limitera les plages quotidiennes au cours desquelles les effectifs ne sont pas présents sur la ville,
- des contrôles de vitesse réguliers et l'installation de radars pédagogiques aux lieux les plus sensibles de la commune incitant les conducteurs à adapter leur comportement,
- la poursuite des plans de sécurisation et de vidéosurveillance de ses bâtiments (complexe sportif, salle Daudet, Gymnase) et en particulier des écoles, engagés en 2016 dans le cadre du plan Vigipirate renforcé (protection intérieure et extérieure),
- des aménagements de voirie pour sécuriser les piétons,
- l'aménagement de nouvelles voies de bouclage PPRIF rendues obligatoires par la Préfecture,
- le recours à des caméras nomades pour lutter contre les dépôts sauvages,
- la mise en place d'un partenariat avec le collège Paul Arène afin d'identifier les élèves susceptibles de commettre des infractions punies par la loi et de favoriser la mise en place d'actions afin de les aider et soutenir dans leur quotidien,
- la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et le développement de la sensibilisation à la culture du risque pour tous,
- l'installation d'un Conseil local de rappel à l'ordre.

La ville pourra s'appuyer également sur le réseau des référents des conseils de quartiers et des voisins vigilants pour s'informer, régler de potentiels problèmes et communiquer des informations spécifiques, notamment en lien avec la sauvegarde de la population dans le cadre du PCS.



2.3 – L'action sociale

Avec + 11.02 % de public accueilli en 2018, l'accompagnement du CCAS de Peymeinade reste plus que jamais nécessaire à un grand nombre de Peymeinadois.

	Accueil physique en nombre de personnes
2017	1298
2018	1441

Aussi, dans un contexte socialement et économiquement toujours difficile, l'équipe municipale fait à nouveau le choix d'orienter son action envers ceux qui en ont le plus besoin en exerçant son devoir de solidarité. La volonté de la municipalité est donc de poursuivre son accompagnement des personnes en difficultés et des plus âgées à travers son soutien financier au Centre Communal d'Action Sociale et ses actions en faveur d'une plus grande autonomie.

Ainsi, l'équipe municipale restera attentive à soutenir les habitants dans leur quotidien. Elle continuera à mettre en œuvre une politique d'accompagnement des seniors, des familles et des personnes les plus fragiles.

Le maintien d'une subvention importante au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en 2019 ainsi que la mise à disposition d'agents municipaux permettra de continuer à accompagner les usagers nécessitant un suivi particulier vers les aides légales ou pour l'octroi d'aides facultatives en fonction de leurs difficultés et également par des visites à domicile pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer

Parmi les actions à initier ou à poursuivre en 2019 pourraient figurer :

- des opérations en matière d'assistance budgétaire.
- des opérations de prévention à destination des seniors avec des ateliers thématiques relatifs à la santé avec la CPAM.
- l'animation à destination des seniors (personnes âgées de plus de 65 ans) : organisation et accompagnement de sorties pédestres une fois par mois, animations durant la semaine bleue, maintien des festivités en juin et en fin d'année.

2.4 – Les actions en faveur de l'enfance et la jeunesse

Les écoles :

Le parcours scolaire d'un enfant se joue pour beaucoup dans les premières années. L'école est en effet le lieu des apprentissages fondamentaux mais aussi celui où les premiers retards sont susceptibles d'apparaître. Elle est marquée par une forte répercussion des inégalités sociales sur la réussite scolaire. C'est l'école qui transmet les premiers éléments d'une culture commune nourrie des savoirs fondamentaux, des valeurs et des compétences indispensables à une poursuite d'études réussie, à l'exercice de la citoyenneté et à la vie dans une société démocratique. Pour ces raisons, l'école reste une priorité de la municipalité.

Peymeinade accueille 733 enfants dans ses écoles, Ces établissements bénéficient, année après année, d'un important programme de rénovation pour garantir le confort et la sécurité des écoliers.



Durant l'année 2018 de nombreux travaux ont été effectués dans les écoles pour un total de plus de 60 000 €.

L'effort sera encore porté en 2019 sur la réhabilitation des classes (menuiseries, peintures, changement de sol...) et sur la poursuite de la mise aux normes anti-intrusion dans le cadre du plan Vigipirate. Un investissement important est également prévu pour remplacer le dispositif de chauffage de l'école Fragonard.

Le budget global prévu en 2019 sur l'opération Aménagement des équipements scolaires s'élève à 350 000€.

L'investissement dans le parc informatique, le mobilier et le matériel divers pour les écoles :

En 2018, la poursuite du renouvellement du parc informatique scolaire a porté sur l'acquisition de 6 ordinateurs portables et le changement des copieurs de l'ensemble des écoles pour un montant global de **16 000 €**.

Pour 2019, **7 000 €** d'acquisition de matériel informatique sont prévus pour renouveler les équipements dans les écoles (ordinateurs portables, vidéoprojecteurs,...)

De même, **33 000€** sont prévus pour l'achat de divers matériels et mobiliers permettant d'équiper les écoles et les cantines (chaises, tables, meubles de rangement, ...).

La restauration scolaire :

Aujourd'hui ce sont **600** repas en moyenne qui sont confectionnés chaque jour par la cuisine centrale de Peymeinade avec **16** agents qui préparent et servent les repas des enfants dans les cantines de chaque école.

Le temps du repas, constitue un moment éducatif auquel la commune attache beaucoup d'importance.

Au-delà du fait de bien nourrir les enfants avec des produits de qualité, le confort sur le temps du repas est tout aussi important.

C'est pourquoi un programme de modernisation progressif des cantines a été engagé depuis 2017. L'objectif est de permettre aux enfants de manger dans une ambiance moins sonore en petits groupes afin qu'ils puissent apprécier leur repas et vivre un réel moment de détente durant l'inter classe.

Étalé sur 3 ans, l'ensemble des équipements seront rénovés, permettant ainsi de repenser le service et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants : travaux de peinture, renouvellement des mobiliers, nouveaux équipements de cuisine, mise aux normes des cuisines.

Ainsi en 2017, le réfectoire de l'école Saint Exupéry a été entièrement réaménagé et équipé et celui de l'école Fragonard repeint. D'autres travaux de mise aux normes et de confort ont été réalisés sur les différents sites, cuisine centrale et satellites (Mirabeau, Fragonard) ainsi que l'achat de nouveaux équipements en faveur d'une plus grande autonomie de l'enfant.



En 2018, l'école élémentaire Fragonard a bénéficié de la mise en place d'un self et du réaménagement de son réfectoire.

En 2019, la modernisation du site de Mistral sera étudiée dans le cadre du projet d'agrandissement de la cuisine centrale.

A ce titre, une étude de faisabilité sur l'extension de la cuisine centrale de Peymeinade élaborée en partenariat avec les collectivités de St Cézaire, du Tignet, de Spéracèdes, de Cabris et de la CAPG a débuté durant le 2^{ème} semestre 2018. Les cinq communes ainsi que la CAPG se sont engagées dans une démarche commune d'amélioration de la restauration collective et de mutualisation des moyens, en participant au financement de l'étude d'opportunité et de faisabilité. La commune de Peymeinade reste maître d'ouvrage de l'étude. Il est précisé que cette étude est subventionnée dans le cadre du Contrat Régional Equilibre Territorial à hauteur de 70 %.

Le bureau d'étude travaille actuellement à l'élaboration de différents scénarios afin d'envisager pour l'avenir une cuisine centrale couvrant l'ensemble des besoins des 6 collectivités.

En 2018, la cuisine centrale a tout de même bénéficié d'investissements à travers l'acquisition d'un nettoyeur vapeur afin de répondre au mieux aux normes de nettoyage tout en diminuant l'utilisation des produits d'entretien.

De même, l'achat d'une climatisation pour la salle de préparation des entrées froides a permis de répondre à la mise aux normes demandée.

L'amélioration permanente de la restauration scolaire passe aussi par la formation du personnel afin que les enfants soient bien accompagnés

Ainsi en Juillet 2018 les agents ont pu bénéficier d'une formation sur la gestion des conflits enfants /adultes suivie par les ATSEM et les agents de restauration avec le CNFPT.

De même, ce secteur avec une réglementation de l'hygiène très stricte impose une Formation HACCP (hygiène restauration) pour l'ensemble des agents de restauration.

L'année 2019 sera encore marquée par la recherche d'améliorations des conditions de restauration des enfants dans les écoles avec :

- la continuité des études sur la qualité gustative des repas servis aux enfants, sur le plaisir de manger avec le concours des parents d'élèves et des représentants du CMJ, dans le cadre des réunions régulières de la commission des menus.
- La poursuite des actions de lutte contre le gaspillage amorcée avec le soutien de la CAPG sur tous les sites de restauration de la ville et une étude de l'impact budgétaire qui permettra à la collectivité de réinjecter l'économie faite sur le Bio et les circuits courts
- le développement des circuits courts et des produits bio avec un objectif de passer de 10% à 15% d'ici la fin d'année et l'introduction systématique d'un fruit au goûter,
- la finalisation des formations engagées en 2018 auprès de tous les agents intervenant sur la pause méridienne, avec pour objectifs d'adopter les attitudes et les comportements éducatifs appropriés à l'accueil des enfants sur le temps du repas et d'identifier les points forts et les axes d'amélioration de l'organisation du temps du midi. Ainsi un travail en collaboration avec la CAPG sur l'animation sur le temps du midi avec l'écriture d'un projet pédagogique communs sera amorcé pour voir le jour à la rentrée scolaire 2019/2020



Le soutien à l'éducation :

Le soutien à l'éducation pour favoriser la réussite de tous sera reconduit en 2019 avec le maintien des dotations versées au budget de la Caisse des Ecoles qui accompagnent les actions éducatives, la poursuite du renouvellement des équipements informatiques et de la fourniture des matériels et mobiliers scolaires.

En dehors des temps scolaires, les deux centres de loisirs de la commune (Fragonard et Daudet) accueillent les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Bien que cette compétence périscolaire soit gérée par la CAPG, la commune y contribue pleinement avec la mise à disposition des locaux et de personnel.

2.5 – La vie associative

Le nombre et la diversité des associations sont une richesse. Faciliter les échanges, le partage, la fraternité, la solidarité, la convivialité, la création, l'émergence de nouveaux talents ou d'activités innovantes, sont des objectifs forts du partenariat de la ville avec les associations. La collectivité continuera à soutenir ce dynamisme associatif. Ce soutien s'exprime à la fois dans l'accompagnement financier des structures, dans la mise à disposition d'équipement municipaux, mais aussi dans l'implication de la municipalité pour encourager le dynamisme et la diversité des activités proposées.

En 2019, pour et avec les associations qui sont plus d'une centaine aujourd'hui installées sur Peymeinade, seront poursuivies les actions de synergie et de fédération, entre elles et en lien avec les manifestations communales. La commune continuera également à encourager et à mettre à l'honneur les bénévoles et les champions sportifs.

Enfin, le soutien financier de la commune sera maintenu à hauteur de 143 000€, comme l'an dernier, et subordonné à la réalisation de projets d'intérêt communal.

2.6 - Développer le territoire numérique pour favoriser le développement économique et s'inscrire dans la ville de demain

La commune soutient activement le projet de raccordement à la fibre optique, financé par le Conseil départemental et les communautés d'agglomération, dont la CAPG, et mis en œuvre par le SICTIAM.

Le déploiement du réseau fibre a débuté l'an dernier sur le territoire de Peymeinade.

Malheureusement, les travaux coordonnés par le SICTIAM ont pris un retard conséquent mais les premières prises devraient être opérationnelles à partir du second semestre 2019 et se poursuivre jusqu'en 2020.

Plusieurs opérateurs ont d'ores et déjà manifesté leur volonté de s'implanter sur le territoire avec des offres tarifaires attractives pour la population ou les professionnels.

La municipalité accompagnera l'opérateur, concessionnaire du SICTIAM, dans sa commercialisation et facilitera la mise en œuvre technique des travaux de raccordement.

Ce nouvel équipement favorisera le quotidien des Peymeinadois et pourrait à terme attirer de nouvelles entreprises ou favoriser le télétravail, véritable solution face aux problèmes de circulation des administrés.

La Fibre devrait également permettre la création d'un réseau spécifique très haut débit entre la Mairie, les bâtiments municipaux et d'autres collectivités pour améliorer la performance des outils informatiques à disposition des agents et donc la qualité du service public dans son ensemble.



3/ GOUVERNER LA VILLE AUTREMENT

3.1 - La démocratie locale

Gouverner autrement, c'est faire vivre de manière active la démocratie locale, consulter les citoyens, les faire participer aux décisions qui concernent leur quotidien. C'est aussi leur permettre de s'impliquer directement dans l'action publique locale et mieux les informer.

Cette ambition se concrétise avec les conseils de quartier, renouvelés en 2016, ouverts à tous les habitants. Ils doivent permettre de co-produire des diagnostics et des solutions à mettre en œuvre. Ils vont donc être poursuivis en 2019.

Cette politique de participation active des Peymeinadois à leur ville sera poursuivie également avec :

- les réunions mensuelles avec Monsieur le Maire, les « lundis du Maire ». Ces rencontres avec les habitants permettent de faire remonter régulièrement les questions et le vécu des citoyens et de construire des projets adaptés au besoin réel des habitants.
- des réunions publiques d'information et/ou d'échanges sur des thèmes précis et/ou d'actualités communales.

Pour créer les conditions d'une gouvernance citoyenne proche, moderne et partagée, la communication mise en œuvre au sein de la ville doit permettre d'animer le dialogue et la co-construction de la politique publique avec la population tout en mobilisant les acteurs de la vie locale. Cette ambition s'appuie déjà sur les publications municipales réalisées en interne par le Cabinet du Maire (courrier du Maire et le magazine municipal) et une communication relationnelle de proximité avec les opportunités d'interaction offertes par les nouvelles technologies (Facebook et twitter). Elle a été renforcée avec la mise en œuvre d'un nouveau site internet enrichi en 2018.

Plus globalement, la communication publique doit soutenir et promouvoir les grands rendez-vous, projets majeurs ou acteurs phares. Elle sera poursuivie en 2019 telle qu'évoquée précédemment sur les actions culturelles et événementielles grâce notamment à la mise en place de réservation en ligne sur des plateformes connues du grand public.

Le Conseil Municipal des Jeunes

Les jeunes Peymeinadois continueront d'être entendus à travers le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Renouvelé à l'automne 2017, il comprend désormais de jeunes enfants scolarisés du CM1 au CM2, appelés à être acteurs, pour représenter d'autres enfants, apprendre et vivre la citoyenneté au quotidien. Ils sont désormais organisés en commissions thématiques et pourront faire partager leur travail collectif lors des divers événements de la commune.

Les thématiques 2019 s'articulent autour du développement durable et de la gestion des déchets.

Des crédits seront inscrits afin de permettre d'organiser des visites de découverte.



3.2 – La modernisation et l'adaptation des services publics

Depuis 2017, de nombreux chantiers de modernisation de l'administration ont été menés et seront poursuivis sur l'année 2019 :

- la mise en place de la saisine par voie électronique par les usagers
- la mise en place du transfert de nouvelles compétences aux officiers d'état civil :
 - la demande de changement de prénom (ou d'adjonction, de suppression ou de modification de l'ordre des prénoms) qui se fera désormais soit auprès de la mairie du lieu de résidence, soit auprès de la mairie du lieu de naissance, en lieu et place du juge aux affaires familiales,
 - la rectification des erreurs matérielles dans les actes d'état civil, en lieu et place du Procureur de la République.
 - les PACS depuis le 1er novembre 2017 (déclaration conjointe des partenaires, modification et dissolution de la convention de PACS, publicité et réalisation de statistiques semestrielles).
- **En matière de formalités administratives :**

A la demande de l'Etat, et pour faciliter les démarches des Peymeinadois, la municipalité renforce le point numérique, en mettant en œuvre des nouvelles missions d'accueil et de conseil concernant les démarches en lignes sur le site de l'ANTS (permis de conduire et cartes grises). Une permanence hebdomadaire et la mise à disposition du matériel informatique sont organisées avec des agents formés.
- **En matière d'affaires funéraires :**

De nombreuses reprises de concessions non renouvelées ont été menées dans les cimetières et une nouvelle application CARTOWEB a été développée pour la gestion des cimetières (modernisation des bases de données et informatisation des plans des cimetières) avec le soutien de la CAPG.
- **En matière d'outils informatiques :**
 - la finalisation de la dématérialisation complète des échanges avec la Trésorerie Municipale de Grasse (flux ressources humaines, mandats de paiement et titres de perception) et la Préfecture pour les actes budgétaires sera finalisée en 2019.
 - le paiement en ligne des repas cantine se développe : depuis la rentrée de septembre 2017 les familles ont la possibilité de régler les factures de cantine par internet. Une sensibilisation des familles sera poursuivie afin que le pourcentage d'utilisation de ce service soit augmenté.
 - La mise en place d'une fibre optique entre les bâtiments communaux est à l'étude afin d'optimiser les échanges et réduire les coûts d'abonnement téléphonique et internet.
 - Un investissement conséquent est prévu sur 2019 pour moderniser le parc informatique des services techniques et administratifs ainsi que pour acquérir de nouveaux logiciels métiers pour la plupart des services afin d'améliorer le fonctionnement général de l'administration et de se conformer aux obligations réglementaires.



3.3 – L’intercommunalité

Le renforcement des liens avec l’intercommunalité sera poursuivi pour favoriser la mise en œuvre de nos projets de développement dans un cadre élargi.

Avec leur participation active au sein des commissions et du bureau des Maires, les représentants de la commune veilleront à apporter leur contribution aux actions et réflexions communautaires et à les valoriser sur le territoire communal.

Ils participeront à la définition des projets d’équipements situés sur la commune et notamment la rénovation de la piscine, des crèches, le futur parking de co-voiturage...et des études et travaux en faveur de la fluidité des déplacements.

La commune s’inscrira dans les politiques culturelle, sportive et touristique portées par la CAPG afin qu’elles bénéficient aux Peymeinadois. Elle veillera notamment au maintien de l’accueil touristique géré désormais par la CAPG. De même, elle continuera de s’appuyer sur le soutien des services communautaires pour renforcer son dynamisme commercial, notamment au travers du FISAC, en cours de définition.

Enfin, les représentants de la commune contribueront aux réflexions menées dans le cadre du projet de territoire et du SCOT, documents stratégiques qui auront un impact sur le développement du territoire peymeinadois et qui devront respecter les principes d’aménagement défendus par la majorité.

En 2019, sera finalisé le transfert de compétence des Zones d’Activités Economiques. Afin d’assurer la neutralité budgétaire de ces évolutions, la commission locale d’évaluation des charges transférées (CLECT) devra procéder dans le courant 2019 à l’élaboration du rapport d’évaluation des charges et produits transférés. Suite à l’adoption de ce rapport, celui-ci devra être examiné par la majorité qualifiée des conseils municipaux des 23 communes membres de la CAPG. En conséquence, au stade du budget primitif 2019, le montant de l’attribution de compensation constituera un montant provisoire. Dans l’attente, la commune continuera à gérer cette compétence dans le cadre d’une convention de gestion.

De plus, le processus de mutualisation engagé depuis le début du mandat, qui s’est traduit par la mise en place d’un service commun pour l’informatique fin 2015, consolidé en 2017, et la conclusion de groupements de commande devrait également s’amplifier. En effet, le schéma intercommunal de mutualisation 2014-2020 adopté en conseil municipal le 14 décembre 2015 devrait évoluer puisque plusieurs pistes de réflexion sont à l’étude de la CAPG et des communes membres.

CONCLUSION

Dans un contexte toujours plus contraignant pour les finances publiques, la capacité de la commune à s’adapter et à rationaliser son organisation permet de respecter les engagements pris auprès des Peymeinadois en leur offrant un service public en constante amélioration et en concrétisant des projets ambitieux qui améliorent le quotidien et préparent l’avenir.

